

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 661

18 mars 2008

SOMMAIRE

ACMBernstein - India Growth Fund	31692	Kim International S.A.	31693
Albin West S.A.	31685	Knowledge Ventures Partners Lux S.C.A. SICAR	31696
Art Meta S.A.	31728	Leroy Merlin Participations & Cie Valac- tion	31686
Atlantas Sicav	31690	Les Bierts	31694
Bero S.A.	31693	MC Fund	31716
Bureau d'Etude de Systèmes de Sécurité Electroniques-Recherche et Développe- ment	31727	MH Germany Property 31 S.à r.l.	31723
Capvest Holdings International AG, SPF	31723	Michaux Jacques S.à r.l.	31714
Carrifin S.A.	31689	Montefin S.A.	31687
Claystone Finance S.A.	31683	Monticello Properties	31694
Coleman S.A.	31690	Osborne & Moore S.A.	31685
Compagnie Européenne pour le Dévelop- pement d'Entreprises Commerciales S.A.	31685	Paxedi S.A.	31692
Copralim S.A.	31691	Performa Fund	31695
Denlux S.à r.l.	31717	Quilmes Industrial (QUINSA)	31684
Dufinlux S.C.A.	31688	Reale S.A.	31695
DWS Invest	31691	Second Euro Industrial Dreieich S.à r.l. ..	31713
Electa Capital Partners S.A.	31718	Second Euro Industrial Properties	31716
Electa Capital Partners S.A.	31721	Socipar S.A.	31682
Etablissements Bernard - Joseph S.A.	31717	Souvenance Holding S.A.	31682
FC Progrès Niederkorn a.s.b.l.	31722	Soxipa Holding S.A.	31693
Fioretti SA	31694	Svenska Selection Fund	31686
Fundo	31688	Tercas Sicav Lux	31728
Gevapan Invest Spf S.A.	31683	The Zenk Umbrella Fund	31695
Habri S.A.	31682	Tinvestments S.A.	31689
Hachem Invest S.A.	31691	Travcorp International Investments S.A.	31728
H & A Lux Absolute Return	31716	Uniholding S.A.	31684
Immo Debt S.A.	31689	Valcade Holding S.A.	31688
Investissements Mediterranée S.A.	31683	Wardim S.A.	31687
		Ydulux S.A.	31687

Socipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 5.781.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET STATUTAIRE

qui se tiendra au 40, Rangwee à Luxembourg le jeudi 3 avril 2008 à 17.00 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2007; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008028656/2051/18.

Habri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 70.644.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2008 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008032045/755/19.

Souvenance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.556.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 7 avril 2008 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2007.
3. Affectation des résultats au 30 septembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034637/29/17.

Investissements Méditerranée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 116.466.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 10 avril 2008 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite éventuelle de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008032596/755/21.

Gevapan Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 22.653.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
de la société qui se tiendra le 9 avril 2008 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2007
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008032727/18.

Claystone Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 95.304.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le jeudi 17 avril 2008 à 10.00 heures au siège social de la société, 15 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat de l'exercice;
3. Décharge spéciale aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2006 pour ne pas avoir été en mesure de procéder aux ajustements de valeur de la participation de CLAYSTONE FINANCE ESPANA S.L.;

4. Décharge pleine et entière à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire à une date non statutaire;
5. Confirmation du mandat de Mademoiselle Jeanne Piek qui a été cooptée par le conseil d'administration le 10 mai 2007;
6. Délibération quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Démission des administrateurs;
8. Démission du commissaire aux comptes;
9. Dénonciation du siège social.

Pour pouvoir assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer à l'article 10 des statuts.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008032944/687/26.

Uniholding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 31.745.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2008 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033447/755/19.

Quilmes Industrial (QUINSA), Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.501.

The Shareholders of Class A shares and Class B shares (including persons holding Class B shares as American Depository Shares) are herewith convened to attend on 4th April 2008 at 10.00 a.m. at DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company to amend the Articles of Incorporation of the Company for the purpose of considering and voting upon the following matter:

Agenda:

Amendment of article 5 of the Articles of Association of the Company in order to suppress with immediate effect the rights attached to the Class A shares allowing the conversion of the Class A shares into Class B shares by deletion of paragraphs 6 to 13 of article 5 of the Articles of Association of the Company.

The extraordinary general meeting will validly deliberate only if at least half of the total shares in issue and half of the shares in each respective class of shares affected by the resolutions changing the rights attached thereto are represented and resolutions will be validly adopted only if approved by at least two thirds of the total votes cast and two thirds of the votes cast in each respective class of shares affected by the resolutions changing the rights attached thereto.

In order to attend these meetings, the Shareholders of Class A shares and Class B shares shall deposit their shares with banks, financial institutions, clearing house(s) in Luxembourg or abroad or at the Registered Office of the Company before 1st April 2008. The attendance list will be closed at that date. Proxies must be received by that date at the latest.

The holders of ADSs should cause The Bank of New York, acting as Depository for the ADSs to block the shares represented by their ADSs before 1st April 2008 (cut off date). Holders of ADSs shall also note that the Depository has established 17th March 2008 as the record date for purposes of determining which holders of ADSs are entitled to vote at these meetings. Accordingly, to participate in these meetings persons holding ADSs must be owners of these ADSs as of that date.

The notice for this meeting is given in accordance with Article 18 of the Articles of Incorporation.
Luxembourg, 14th March 2008.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008034040/1628/31.

CEDEC S.A., Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 36.412.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 9 avril 2008 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des articles 15 et 16 des statuts pour leur donner le teneur suivante:

«Article quinze: L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social à l'endroit indiqué dans la convocation le dernier mercredi du mois d'avril à 11.00 heures. Si la date tombe un jour férié elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

«Article 16: Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le (s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033458/279/19.

Albin West S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 30.277.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 avril 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Démission de Monsieur Jean Quintus, de la société GILDA PARTICIPATIONS S.A. et de la société COSAFIN S.A., de leur poste d'Administrateur,
- Quitus à leur donner pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 8 avril 2008.
- Nomination de Messieurs Mirko La Rocca, Fabrizio Penso et Andrea Prencipe en tant que nouveaux Administrateurs,
- Démission de HRT REVISION S.à r.l., de son poste de Commissaire aux Comptes,
- Quitus à lui donner pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 8 avril 2008,
- Nomination de Mademoiselle Francesca Docchio en tant que nouveau Commissaire aux Comptes,
- Transfert du siège social.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033448/755/22.

Osborne & Moore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 25.170.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 8 avril 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

31686

Ordre du jour:

- Démission de Monsieur Jean Quitus, de la société GILDA PARTICIPATIONS S.A. et de la société COSAFIN S.A., de leur poste d'Administrateur,
- Quitus à leur donner pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 8 avril 2008,
- Nomination de Messieurs Mirko La Rocca, Fabrizio Penso et Andrea Prencipe en tant que nouveaux Administrateurs,
- Démission de HRT REVISION S.à r.l., de son poste de Commissaire aux Comptes,
- Quitus à lui donner pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 8 avril 2008,
- Nomination de Mademoiselle Francesca Docchio en tant que nouveau Commissaire aux Comptes,
- Transfert du siège social.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008033450/755/22.

Svenska Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 22.175.

You are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

SVENSKA SELECTION FUND, which is going to be held on *April 4, 2007* at 2.45 p.m. at the Head Office, 146, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Balance Sheet and the Profit and Loss account as at December 31st, 2007.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended December 31, 2007.
4. Allocation of results.
5. Election of the Directors and Auditors for the ensuing year.
6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting and voting. Each share is entitled to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008033608/33/20.

Leroy Merlin Participations & Cie Valaction, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.283.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège de la Société, le vendredi *18 avril 2008* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société;
2. Refonte des statuts de la Société;
3. Divers.

La présente convocation fait suite à une première assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 14 mars 2008, mais pour laquelle le quorum de présence exigé et fixé à 50 % du capital social n'avait pas été atteint. En conséquence, il a été décidé de convoquer une seconde assemblée générale extraordinaire.

Le projet de modification des statuts est disponible pour tout actionnaire au siège social.

La Gérance.

Référence de publication: 2008034663/321/18.

Ydulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 112.436.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme YDULUX S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 3 avril 2008 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034630/750/16.

Montefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 47.153.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 7 avril 2008 à 13.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Octroi d'un tantième d'un montant de EUR 2.000,- (deux mille Euros) brut à Madame Juliette Lorang pour l'année 2007.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034636/29/19.

Wardim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 28.594.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra mercredi, 9 avril 2008 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2007.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Reconduction de Monsieur Marcel Genadry dans son mandat d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
6. Reconduction de Monsieur Cornelius Martin Bechtel dans son mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
7. Reconduction de Monsieur Gérard Birchen dans son mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

8. Reconduction de Monsieur Sinan Sar dans son mandat d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
9. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034645/29/26.

Duflinlux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.254.

Messieurs les actionnaires de la Société en Commandite par Actions DUFINLUX S.C.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 3 avril 2008 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Gérant (Associé-Commandité), du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007.
3. Décharge à donner au Gérant (Associé-Commandité), au Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2007.
4. Divers.

L'Associé-Commandité.

Référence de publication: 2008034666/750/18.

Valcade Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.

R.C.S. Luxembourg B 80.918.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mars 2008 à 15.00 heures à Luxembourg, 3, place Dargent, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du liquidateur
2. Nomination du commissaire à la liquidation
3. Fixation d'une date de clôture de la liquidation

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2008028647/696/14.

Fundo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.368.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FUNDO à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2008 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises,
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007,
3. Affectation des résultats,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises,
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008034657/755/22.

Immo Debt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 44.938.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 26 mars 2008 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008027069/696/17.

Carrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 75.699.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le vendredi 28 mars 2008 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbations des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008028618/755/19.

Tinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 118.441.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 28 mars 2008 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008029034/755/19.

Coleman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 95.319.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui se tiendra le vendredi 28 mars 2008 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008029035/755/15.

Atlantas Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 33.188.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg le 27 mars 2008 à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs sortants.
7. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social de la Société et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2007 peuvent s'adresser au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008030468/755/31.

Copralim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 58.151.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 28 mars 2008 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 septembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008029648/550/18.

Hachem Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.882.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 26 mars 2008 à 14.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilans et comptes de Profits et Pertes aux 31/12/2005 et 31/12/2006;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Remplacement du Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008030144/322/17.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 86.435.

The shareholders of SICAV DWS INVEST are hereby invited to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place this year on April 25, 2008 at 11.00 a.m. at the company's business premises.

Agenda:

1. Report by the board of directors and auditor's report.
2. Approval of the balance sheet and statement of income submitted by the board of directors for the fiscal year ended December 31, 2007.
3. Discharge of the board of directors.
4. Allocation of annual profits.
5. Appointment of the auditor.
6. Statutory appointments.
7. Miscellaneous.

Participation in the ordinary general meeting and voting rights are limited to those shareholders who submit to the company a securities account statement from a bank before April 22, 2008 which shows that the shares are blocked until

the end of the annual general meeting. Shareholders may appoint proxies to act on their behalf. Such appointments must be made in writing.

A duly called general meeting represents all of the shareholders. The presence of a minimum number of shareholders is not required. Resolutions are passed by simple majority of the shares that are represented.

Luxembourg, March 2008.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008030470/755/26.

Paxedi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 52.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 27 mars 2008 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008030460/833/18.

ACMBernstein - India Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.529.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ACMBernstein - India Growth Fund will be at 2.30 p.m. (local time) on Wednesday, March 26, 2008 at the offices of AllianceBernstein (LUXEMBOURG) S.A., 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the auditors' report and audited financial statements for the fiscal year ended September 30, 2007.
2. To approve the annual report of the Fund for the fiscal year ended September 30, 2007.
3. To grant discharge to the Directors with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended September 30, 2007.
4. To elect the following persons as Directors, each to hold office until the next Annual General Meeting of Shareholders and until his or her successor is duly elected and qualified:
Steven Barr
Donna Samuels
Nicolas Berard
Yves Prussen
5. To appoint ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG, as independent auditors of the Fund for the forthcoming fiscal year.
6. To transact such other business as may properly come before the Meeting.

Only shareholders of record at the close of business on Thursday, March 20, 2008 are entitled to notice of, and to vote at, the 2008 Annual General Meeting of Shareholders and at any adjournments thereof.

By Order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2008031060/755/27.

Kim International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 15.489.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,

die am 26. März 2008 um 11.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars 31. Dezember 2007.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2007, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2007.
4. Beschluss zur Weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in Bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008030464/1023/17.

Bero S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 60.413.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 27 mars 2008 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008030484/833/18.

Soxipa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 45.714.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 26 mars 2008 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2007, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2007.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008030465/1023/16.

Fioretti SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 60.672.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 27 mars 2008 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008030485/833/18.

Les Bierts, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 51.336.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 27 mars 2008 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008030487/833/18.

Monticello Properties, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 50.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mars 2008 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire,
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2007,
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire,
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008031057/795/15.

Reale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 53.651.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *March 27, 2008* at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor,
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007,
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor,
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008031059/795/15.

Performa Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 33.407.

We hereby invite you to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the «Meeting») of shareholders of the PERFORMA FUND (the «Company») to be held at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on *26 March 2008* at 2.30 p.m. CET.

Agenda:

1. Amendment of article 6 of the Company's articles of incorporation to provide that (i) shares are only issued in registered form, and (ii) a confirmation of shareholding will be issued instead of a formal share certificate.
2. Amendment of article 8, third and fourth paragraphs, article 10, second paragraph, 3.- (a) and (c), article 24, fourth paragraph, article 26, first paragraph and article 28, third paragraph of the Company's articles of incorporation in order to delete all references to the bearer shares and share certificates.
3. Decision to (i) suppress and cancel any bearer shares issued by the Fund that are present or represented at the meeting and (ii) convert them into registered shares and proceed to the inscription of the shareholder's name in the register of share.
4. Decision to inscribe the bearer shares not present or represented at the meeting in the register of shareholders under VP BANK (LUXEMBOURG) S.A. acting as nominee and to agree that the shareholders owning bearer shares that will appear at any time thereafter will be inscribed directly in the register of shareholder.
5. Decision that items 1 and 2 above shall be effective as from 1 May 2008.
6. Miscellaneous.

The text of the proposed amendments to the Company's articles of incorporation is available free of charge, upon request, at the registered office of the Company.

The Shareholders are advised that a quorum of the majority of the share capital is required for the item of the agenda of the Meeting and that resolutions will be passed by a majority of two thirds of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting by proxy.

If you cannot be personally present at the Meeting and wish to be represented, you are entitled to appoint a proxy to vote on your behalf. A proxy does not need to be a shareholder of the Company. To be valid the form of proxy, available at the registered office of the Company, must be duly completed and received at the registered office of the Company by 24 March 2008 at 5 p.m. CET.

The board of directors.

Référence de publication: 2008031066/1092/34.

The Zenk Umbrella Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de THE ZENK UMBRELLA FUND a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la Publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2008.

MUGC LUX MANAGEMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008031182/2173/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01940. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Knowledge Ventures Partners Lux S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.927.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the fourth day of February.

Before the undersigned, Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

a) KNOWLEDGE VENTURES PARTNERS S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, here represented by Catherine Donceel, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given in Cairo (Egypt) on February 4, 2008.

b) IT INVESTMENTS COMPANY, a company incorporated under the laws of Egypt, with registered office at 6A, Ahmed Shawky Street, Giza, Egypt 12211, here represented by Catherine Donceel, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given in Cairo (Egypt) on February 1st, 2008.

The proxies given, signed *ne varietur* by the representative of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a «société en commandite par actions» which they form between themselves:

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) pursuant to the Luxembourg law of 15 June 2004 on investment companies in risk capital (the «Law of 2004»), under the name of KNOWLEDGE VENTURES PARTNERS LUX S.C.A. SICAR (in short «KVP») (the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner designated in Article 13 hereof.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company has been established for a limited period of time, which will end on 31 December, 2018, which date might be extended, by decision of the general meeting of Shareholders of the Company to 31 December, 2023.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest its assets in securities representing risk capital within the meaning of Article 1 of the Law of 2004 with the purpose of affording its shareholders the results of the management of its assets.

The investment objectives, policies and restrictions shall be determined by the General Partner pursuant to Article 17 hereof and shall be disclosed in the sales documents for the Ordinary Shares to be issued by the General Partner from time to time.

The Company may, subject to the restrictions set forth hereabove, take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the maximum extent permitted under the Law of 2004.

Art. 5. Liabilities. The General Partner which is holding the sole Management Share issued by the Company (as defined in Article 6), is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The limited partners, which are the holders of Ordinary Shares (as defined in Article 6), shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Share Capital. The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital of the Company shall be, as provided by law, the equivalent in US Dollars of one million euro (EUR 1,000,000.-). The initial capital is fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) divided into forty-nine (49) fully paid up ordinary shares of no par value (the «Ordinary Shares») and one (1) fully paid up management share of no par value to be issued to the General Partner (the «Management Share»), the Ordinary Shares and the Management Share being referred to collectively hereafter as the «Shares». The minimum capital of the Company must be achieved within twelve months after the date on which the Company has been authorized as a SICAR under Luxembourg law.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to the Company shall, if not expressed in US Dollars, be converted into US Dollars.

Art. 7. Form and transfer of Shares.

(1) The Company shall issue Shares in registered form.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders (hereafter referred to as the «Register») which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such Register shall contain the name of each owner of Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership on such Shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Any Share certificates shall be signed by the General Partner. Such signature shall be either manual, or printed, or in facsimile. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the General Partner may determine.

(2) The Management Share held by the General Partner is not transferable. Ordinary Shares may be transferred, subject to the provisions of Article 10 hereof and subject to such further conditions as may be determined by the General Partner from time to time.

Transfer of Ordinary Shares shall be effected (i) if Ordinary Share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such Ordinary Shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no Ordinary Share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of Ordinary Shares shall be entered into the Register; such inscription shall be signed by the General Partner or any other person(s) designated therefore by the General Partner.

(3) Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register.

Subject to Article 10 hereof, a shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any shareholder can prove to the satisfaction of the General Partner that his Shares certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the General Partner may determine. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated Share certificates may be cancelled by the General Partner and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original Share certificate.

(5) The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

(6) The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

Art. 8. Issue of Ordinary Shares. The General Partner may impose restrictions on the frequency at which Ordinary Shares shall be issued; the General Partner may, in particular, decide that Ordinary Shares shall only be issued during one

or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the prospectus of the Company (the «Prospectus»).

Whenever the Company offers Ordinary Shares for subscription, the price per Share at which such Shares are offered shall be the higher of (i) the Net Asset Value per Share as determined in compliance with Article 11 hereof as of such Valuation Day (defined in Article 12 hereof) as is determined in accordance with such policy as the General Partner may from time to time determine or (ii) the initial closing price of the Ordinary Shares plus interest, as provided for in the Prospectus. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales and other commissions, as approved from time to time by the General Partner. The price so determined shall be payable not later than ten business days from the relevant Valuation Day.

The General Partner may delegate to any officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Ordinary Shares to be issued and to deliver them.

If subscribed Ordinary Shares are not paid for, the General Partner may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions.

In addition, any holders of Ordinary Shares that defaults (a «Defaulting Shareholder») with respect to any payment for the benefit of the Company shall be subject to certain consequences, which may include any of the following: (i) the Defaulting Shareholder will become liable to the Company for interest on such unfunded portion at a rate of 7% per annum, calculated on a period lasting from the end of the due date of the relevant payment and ending until the payment of such amounts plus accrued interest; (ii) the Defaulting Shareholder may be entitled to 75% of the Net Asset Value of his Ordinary Shares; (iii) the Defaulting Shareholder will forego any future income or gains realized after the default and such income and gains will be distributed on a pro rata basis to the other shareholders and (iv) the Defaulting Shareholder will lose right to vote at the general meetings of shareholders.

The General Partner may agree to issue Ordinary Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company («réviseur d'entreprises agréé»), and provided that such securities comply with the investment objectives and policies of the Company.

Art. 9. Redemption of Ordinary Shares. The Company is a closed-ended investment company in risk capital. Consequently, Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The Company may however redeem Ordinary Shares whenever the General Partner considers this to be in the best interest of the Company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by law and these Articles. In particular, Ordinary Shares may, at the option of the General Partner, be redeemed on a pro rata basis as between existing shareholders of the Company, in order to distribute to the shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution pursuant to Article 23 hereof.

The Company may offer to redeem up to a total specified maximum number of Ordinary Shares to the extent that shareholders voluntarily tender Shares for redemption. In any such case the Ordinary Shares tendered for redemption by shareholders will be redeemed by the Company to the maximum extent possible without exceeding the number of Ordinary Shares the Company has offered to redeem and any reductions in Ordinary Shares redeemed below the total number of Shares tendered will be pro rata to the number of Ordinary Shares tendered by shareholders.

The redemption price shall be the Net Asset Value per Share determined in accordance with the provisions of Article 11 as at the Valuation Day specified by the General Partner in its discretion, less an amount equal to any duties and charges which will be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the date of redemption in order to fund such a redemption.

The redemption price per Ordinary Share shall be paid within a period as determined by the General Partner which shall not exceed thirty business days (i.e. days on which banks are open for business in Luxembourg and are not required or authorised to close) from the relevant Valuation Day, provided that the Ordinary Share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company.

The Company is empowered to make compulsory redemptions of Shares held by U.S. Persons or held by non well-informed investors under the meaning of article 2 of the Law of 2004, at the Net Asset Value per Share less costs incurred by the Company.

Art. 10. Restrictions on Ownership of Ordinary Shares. The sale of the Shares of the Company is reserved to well-informed investors and the Company will refuse to issue Shares to physical persons and to companies that cannot be qualified as well-informed investors within the meaning of the article 2 of the Law of 2004.

In addition, the Company may restrict or prevent the ownership of Ordinary Shares in the Company by any firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically but without limitation, the Company may restrict the ownership of Ordinary Shares in the Company by any U.S. Person, as defined in this Article, and by non-well informed investors, and for such purposes the Company may:

a) decline to issue any Ordinary Shares and decline to register any transfer of Ordinary Shares, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Ordinary Shares by a U.S. Person or by a non- well informed investor; and

b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Ordinary Shares on the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not legal or beneficial ownership of such shareholder's Ordinary Shares is for a U.S. Person or a non- well informed investor, or whether such registration would or might result in legal or beneficial ownership of such Ordinary Shares by a U.S. Person or by a non- well informed investor; and

c) decline to accept the vote of any U.S. Person or of any non- well informed investor at any general meeting of shareholders of the Company; and

d) where it appears to the Company that any U.S. Person or any non- well informed investor either alone or in conjunction with any other person is a legal or beneficial owner of Ordinary Shares, direct such shareholder to sell his Ordinary Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all Ordinary Shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «purchase notice») upon the shareholder appearing in the Register as the owner of the Ordinary Shares to be purchased, specifying the Ordinary Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last registered office known to or appearing in the Register of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates representing the Ordinary Shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the Ordinary Shares specified in such notice and its denomination shall be removed from the Register.

(2) The price at which each such Ordinary Share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the Net Asset Value per Share less any service charge as determined by the General Partner.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such Ordinary Shares normally in the currency fixed by the General Partner for the payment of the redemption price of the Ordinary Shares and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the Share certificate or certificates specified in such notice. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Ordinary Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the Share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Company. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Ordinary Shares by any person or that the true ownership of any Ordinary Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles of Incorporation, the term «U.S. Person» means any resident of, or a company or partnership organized under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or an estate or trust other than an estate or trust the income of which comes from sources outside the United States of America and is not includible in gross income for purposes of computing United States income tax payable by it, or any firm, company or other entity, regardless of its citizenship, domicile, situs or residence if under the income tax laws of the United States of America as from time to time in effect, the ownership thereof would be attributed to one or more U.S. Persons or any such other person or persons defined as a «U.S. Person» under Regulation S promulgated under the United States Securities Act of 1933 or in the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended from time to time.

«U.S. Person» as used herein does neither include any subscriber to Ordinary Shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such Shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of Ordinary Shares by the Company.

Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share. The net asset value (the «Net Asset Value») per Share shall be expressed as a per Share figure in US Dollars, and shall be determined as of any Valuation Day (as defined in Article 12 hereof) by dividing the net assets of the Company, being the value of its assets less its liabilities on any such Valuation Day, by the total number of Shares then outstanding, in accordance with the Valuation Rules set forth below. The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest cent of the relevant currency as the Manger shall determine. If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in the valuations

of the investments of the Company, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The calculation of the Net Asset Value shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- a) 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, private equity interests, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph b) 1) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) the liquidating value of all futures and forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;
- 8) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

b) The value of such assets shall be determined as follows:

- 1) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.
- 2) The value of securities which are listed or dealt in on any stock exchange is based on the last available price on the stock exchange which is normally the principal market for such assets.
- 3) The value of securities dealt in on any other organized market is based on the last available market price.
- 4) The value of private equity investments is based on the foreseeable exit value and on the portfolio valuation principles and guidelines of the European Venture Capital Association (EVCA) and is conducted with prudence and in good faith. In particular, equity investments in companies in the 12 months period prior to the Valuation Day will be valued at cost unless the General Partner considers that there has been a material deterioration in the financial position of a company in which the Company has invested, provided however that where a significant and similar transaction has taken place and has established an arm's length price, this transaction may form the basis of valuation. In addition, the following data among others are used for the value of private equity investments: proceeds of the partial sale of an investment, business information and general developments of portfolio companies and comparable quoted companies.
- 5) Money market instruments are valued at the respective market values as estimated by the General Partner in good faith and in line with generally recognized valuation principles which are also verifiable by the auditor of the Company.
- 6) If the price as determined aforesaid is not representative of the fair market value, the relevant securities and instruments are valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner.

The General Partner, in its discretion, may permit some other methods of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

- a) all loans, bills and accounts payable;
- b) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees and corporate agents' fees);
- d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the General Partner, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise, without limitation, formation expenses, fees payable to its advisors, in-

vestment manager, including performance fees and incentive fees, fees and expenses payable to its auditors and accountants, administrator, custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the General Partner and the expenses the General Partner incurred during the performance of its duties and its reasonable out-of-pocket expenses and insurance coverage, fees and expenses for legal, fiscal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

III. For the purpose of this article:

a) Ordinary Shares of the Company to be redeemed under article 9 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

b) Ordinary Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the Company shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at such time as determined by the General Partner from time to time; if such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner;

d) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

(1) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(2) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by any bank, company or other organization which the General Partner may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share. The Net Asset Value per Share shall be determined from time to time by or under the supervision of the General Partner, at least twice a year at a frequency determined by the General Partner, such date or time as of which the determination will be made being referred to herein as the «Valuation Day».

The Company may suspend the calculation of the Net Asset Value upon the occurrence of one or more of the following circumstances:

a) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company would be impracticable;

b) during any breakdown in the means of communication or normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets of the Company;

c) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange;

d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained;

e) upon the publication of a notice convening a General Meeting for the purpose of resolving the winding-up of the Company.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company in such manner as shall be determined by the General Partner.

Art. 13. General Partner. The Company shall be managed by KNOWLEDGE VENTURES PARTNERS S.à.r.l., a private limited company organized and existing under the laws of Luxembourg, in its capacity as a sole General Partner (associé - commandité) of the Company (herein referred to as the «General Partner»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall be dissolved and liquidated in accordance with article 25 hereof.

Art. 14. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company, in compliance with the investment objectives, policies and restrictions as determined in article 17 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the powers of the General Partner.

Art. 15. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the General Partner represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

Art. 16. Delegation of Power. The General Partner may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, who shall have the powers determined by the General Partner and who may, if the General Partner so authorizes, sub-delegate their powers.

The General Partner may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

The General Partner may further appoint any other management or administrative agents and enter into agreements with such agents for the provision of their services, the delegation of power to them and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 17. Investment Objectives, Policies and Restrictions. The General Partner shall determine the investment objectives, policies and restrictions to be applied by the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, as set forth in the Prospectus and in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 18. Auditor. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the General Meeting of shareholders and remunerated by the Company. The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 2004.

Art. 19. Conflict of Interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any officer of the General Partner who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any officer of the General Partner may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such officer shall make known to the General Partner such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term «opposite interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Custodian, as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner on its discretion.

Art. 20. Indemnification. The Company may indemnify the General Partner and any officer of the General Partner, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been an officer of the General Partner or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall neither exclude other rights to which he may be entitled nor prevent the Company from entering into indemnification agreements with such other parties as the General Partner may determine. The Company shall advance litigation-related expenses to an officer of the General Partner if the Company's legal counsel determines that indemnification by the Company is likely and if the officer agrees to repay any advance if he is determined not to be entitled to indemnification.

Art. 21. General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the General Partner.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, on the last day of June at 3 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's registered office in the Register. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the General Partner.

As all Shares are in registered form, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

All general meetings shall be presided over by the General Partner.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

The General Partner may fix in advance a date, not exceeding fifty days, preceding the date of any meeting of shareholders as a record date for the determination of the shareholders entitled to notice of, and to vote at, any such meeting and in such case such shareholders and only such shareholders as shall be shareholders of record on the date so fixed shall be entitled to such notice of, and to vote at, such meeting, notwithstanding any transfer of any Shares on the register of shareholders after any such record date fixed as aforesaid.

Each Share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed, subject to the approval by the General Partner, by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 22. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

Art. 23. Appropriation of annual net profits. The general meeting of shareholders shall, upon proposal from the General Partner and within the limits provided by law, determine how the balance of the net profits shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the General Partner to declare, distributions.

The General Partner may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions shall be made to the registered shareholders at their registered office in the Register.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the General Partner shall determine for time to time.

In any event, no distribution may be made if, as a result, the Net Asset Value of the Company would fall below the equivalent in US Dollars of EUR 1 million.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Company.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Art. 24. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or savings institution as defined by the Law of April 5, 1993 relating to the financial sector, as amended (herein referred to as the «Custodian»).

The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of 2004.

Art. 25. Dissolution and Liquidation. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 26 hereof.

Liquidation shall be carried out by the General Partner, unless the general meeting of shareholders appoints one or more other liquidators who need not be shareholders; the general meeting shall in each case determine the powers and compensation of any liquidator(s). The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to the Net Asset Value per Share.

Art. 26. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended from time to time, subject to the approval of the General Partner, by a general meeting of shareholders under the quorum and

majority requirements provided for by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless otherwise provided herein.

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies and the Law of 2004 as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory Dispositions

a) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 31 December 2008.

b) The first annual general meeting will be held in 2009.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

a) KNOWLEDGE VENTURES PARTNERS S.à.r.l., prequalified, subscribes for 1 (one) Management Share, resulting in a payment of one thousand US Dollars (USD 1,000.-),

b) IT INVESTMENTS COMPANY, prequalified, subscribes for forty-nine (49) Ordinary Shares, resulting in a payment of forty-nine thousand US Dollars (USD 49,000.-).

Evidence of the above payments, totalling fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its creation are estimated at approximately EUR 6,000.-

General Meeting of Shareholders

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

a) The following is elected as Auditor: ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, for a term to expire at the close of the annual General Meeting which shall deliberate on the annual accounts as at December 31, 2008.

b) The address of the Company is set at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg at 14, rue Erasme, on the date at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the representative of the appearing persons, said representative signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre février.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

a) KNOWLEDGE VENTURES PARTNERS S.à.r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, ici représentée par Catherine Donceel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Caire (Egypte) le 4 février 2008.

b) IT INVESTMENTS COMPANY, société de droit égyptien, ayant son siège social au 6A, Ahmed Shawky Street, Giza, Egypte 12211, ici représentée par Catherine Donceel, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée au Caire (Egypte) le 1^{er} février 2008.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts (ci-après les «Statuts») comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque («SICAR») conformément à la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque (la «Loi de 2004») et sous la dénomination de KNOWLEDGE VENTURES PARTNERS LUX S.C.A. SICAR (en abrégé «KVP») (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant désigné à l'article 13 des présents Statuts, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront cependant aucun impact sur la nationalité de la Société laquelle restera luxembourgeoise, nonobstant ce transfert provisoire.

Art. 3. Durée. La Société a été établie pour une durée limitée, qui prendra fin le 31 décembre 2018, laquelle date pourra être prolongée, par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, jusqu'au 31 décembre 2023.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir ses avoirs dans des titres représentant du capital à risque, tel que défini à l'article 1 de la Loi de 2004, avec l'objectif de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La politique, les objectifs et les restrictions d'investissement seront déterminés par le Gérant conformément à l'article 17 des présents Statuts et seront exposés dans les documents de vente des Actions Ordinaires qui seront émis périodiquement par le Gérant.

La Société peut, sous réserve des restrictions énoncées ci-dessus, prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

Art. 5. Responsabilité. Le Gérant (tel que défini à l'article 13 des présents Statuts), qui détient la seule Action de Commandité émise par la Société (telle que définie à l'article 6 des présents Statuts), est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société.

Les actionnaires commanditaires, qui sont les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies à l'article 6) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 6. Capital Social. Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société conformément à l'article 11 des présents Statuts. Le capital minimum de la Société sera celui prévu par la loi, soit l'équivalent en US Dollars d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-). Le capital initial est de cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) représenté par quarante-neuf (49) actions ordinaires entièrement libérées, sans mention de valeur (ci-après les «Actions Ordinaires») et par une (1) action de commandité entièrement libérée, sans mention de valeur, qui sera détenue par le Gérant (ci-après l'«Action de Commandité»); les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité seront collectivement désignées ci-après comme les «Actions». Le capital minimum de la Société doit être atteint endéans une période de douze mois à partir de la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que SICAR selon la législation luxembourgeoise.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets de la Société seront, s'ils ne sont pas exprimés en US Dollars, convertis en US Dollars.

Art. 7. Forme et transfert d'Actions.

(1) La Société émettra des Actions sous forme nominative.

Toutes les Actions de la Société seront enregistrées dans le registre des actionnaires (ci-après le «Registre»). Le Registre sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et le Registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'Actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les Actions s'établit par l'inscription de son nom dans le Registre. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

Tous les certificats d'actions seront signés par le Gérant. Une telle signature sera soit manuelle, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. La Société pourra émettre des certificats d'Actions provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Gérant.

(2) L'Action de Commandité appartenant au Gérant n'est pas transférable. Les Actions Ordinaires peuvent être transférées, selon les conditions de l'article 10 des présents Statuts et selon les conditions qui pourront être déterminées périodiquement par le Gérant.

Le transfert d'Actions Ordinaires se fera (i) si des certificats d'Actions Ordinaires ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats représentant lesdites Actions Ordinaires et de tout autre document de transfert exigé par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats d'Actions Ordinaires, par une déclaration de transfert écrite, portée au Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les mandataires valablement constitués à cet

effet. Tout transfert d'Actions Ordinaires sera inscrit au Registre, pareille inscription devant être signée par le Gérant ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Gérant.

(3) Les actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au Registre.

Selon les conditions de l'article 10 des présents Statuts, un actionnaire peut à tout moment changer son adresse enregistrée dans le Registre par le biais d'une communication écrite à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre que mention en sera faite au Registre, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

(4) Lorsqu'un actionnaire peut justifier au Gérant que son certificat d'Actions a été égaré, abîmé, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que le Gérant déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Action original n'aura plus de valeur.

Les certificats d'Action abîmés pourront être annulés par le Gérant et remplacés par des certificats nouveaux.

La Société peut à son gré débiteur l'actionnaire du coût du duplicata ou du nouveau certificat d'Action, ainsi que de toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au Registre ou avec l'annulation du certificat d'Action original.

(5) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la ou les Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la ou les Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à la ou aux Action(s).

(6) La Société peut décider d'émettre des fractions d'Action. Une fraction d'Action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets de la Société.

Art. 8. Emission d'Actions Ordinaires. Le Gérant est autorisé, sans limitation, à émettre à tout moment un nombre illimité d'Actions Ordinaires entièrement libérées sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les Actions Ordinaires à émettre.

Le Gérant peut restreindre la fréquence à laquelle les Actions Ordinaires seront émises; le Gérant peut, notamment, décider que les Actions Ordinaires seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à toute autre périodicité telle que prévue dans le prospectus de la Société (le «Prospectus»).

Lorsque la Société offre des Actions Ordinaires en souscription, le prix par Action offerte sera égal au montant le plus élevé entre (i) à la Valeur Nette d'Inventaire par Action, déterminée conformément à l'article 11 des présents Statuts au Jour d'Évaluation (défini à l'article 12 des présents Statuts) en conformité avec les règles déterminées périodiquement par le Gérant ou (ii) le prix de souscription initial des Action Ordinaires, augmenté des intérêts, tel qu'indiqué dans le Prospectus. Ce prix peut être majoré par un pourcentage estimé des coûts et dépenses encourus par la Société lorsqu'elle investit les produits des émissions ainsi que par les commissions de vente applicables, tel qu'approuvées périodiquement par le Gérant. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans les dix jours ouvrables suivants le Jour d'Évaluation en question.

Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir ou à tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des Actions Ordinaires nouvelles à émettre et de les délivrer.

Si les Actions Ordinaires souscrites ne sont pas payées, le Gérant peut annuler leur émission tout en se réservant le droit de réclamer les frais et commissions de souscription.

De plus, tout détenteur d'Actions Ordinaires qui reste en défaut de régler les sommes dues au bénéfice de la Société (un «Actionnaire Défaillant») s'exposera à certaines conséquences, qui pourront être l'une de celles-ci: (i) l'Actionnaire Défaillant sera tenu responsable envers la Société d'un intérêt sur la portion non payée à un taux de 7% par an, calculé sur une période débutant à la fin de la date d'échéance dudit paiement et s'achevant au moment du paiement des montants dus, augmentés des intérêts; (ii) l'Actionnaire Défaillant ne pourra plus prétendre qu'à 75% de la Valeur Nette d'Inventaire de ses Actions Ordinaires; (iii) l'Actionnaire Défaillant ne touchera plus tout revenu ou plus-value futur réalisé après le défaut de paiement et ces revenus ou plus-values seront distribués proportionnellement aux autres actionnaires et (iv) l'Actionnaire Défaillant perdra le droit de vote à l'assemblée générale des actionnaires.

Le Gérant pourra accepter d'émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société et à condition que les valeurs mobilières apportées correspondent à la politique et aux restrictions d'investissement de la Société.

Art. 9. Rachat des Actions Ordinaires. La Société est une société d'investissement en capital à risque de type fermé. Par conséquent, les Actions de la Société ne sont pas rachetables sur demande d'un actionnaire.

La Société peut toutefois racheter des Actions Ordinaires lorsque le Gérant considère que c'est dans le meilleur intérêt de la Société, selon les termes et conditions qu'il déterminera et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts. En particulier, les Actions Ordinaires peuvent, à la discrétion du Gérant, être rachetées proportionnellement entre les actionnaires existants de la Société, de manière à distribuer aux actionnaires, sous réserve de la cession d'un actif d'investissement par la Société, le produit net de l'investissement en question, nonobstant toute autre distribution conformément à l'article 23 des présents Statuts.

La Société peut proposer de racheter un nombre d'Actions Ordinaires limité à un maximum total défini à condition que les actionnaires offrent volontairement les Actions au rachat. Dans un tel cas, les Actions Ordinaires offertes au rachat par les actionnaires seront rachetées par la Société au maximum de ses possibilités sans dépasser le nombre d'Actions Ordinaires que la Société avait proposé de racheter et toute réduction des Actions Ordinaires rachetées en-deçà du nombre total d'Actions offertes sera proportionnelle au nombre d'Actions Ordinaires offertes par les actionnaires.

Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action, déterminée conformément aux dispositions de l'article 11, au jour d'Evaluation déterminé par le Gérant, à sa discrétion, diminuée d'un montant égal aux coûts et dépenses encourus par la Société lorsqu'elle doit réaliser des avoirs afin de payer le prix de rachat aux actionnaires ayant demandé le rachat de leurs actions.

Le prix de rachat par Actions Ordinaires sera payé endéans une période déterminée par le Gérant qui ne pourra pas excéder trente jours ouvrables (c'est-à-dire des jours durant lesquels les banques sont ouvertes au Luxembourg et ne sont ni obligées ni autorisées à fermer) à partir du Jour d'Evaluation en question, à condition que les certificats d'Actions Ordinaires, le cas échéant, et les documents de transfert aient été reçus par la Société.

La Société est autorisée à procéder au rachat forcé des Actions détenues par les Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou détenues par des investisseurs non-avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2004, à la Valeur Nette d'Inventaire par Action diminuée des coûts encourus par la Société.

Art. 10. Restrictions à la propriété des Actions Ordinaires. La vente des Actions de la Société est réservée à certains investisseurs avertis et la SICAR refusera d'émettre des Actions aux personnes physiques et aux sociétés qui ne peuvent pas être qualifiés d'investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2004.

De plus, la Société pourra restreindre ou empêcher la possession des Actions Ordinaires de la Société par toute personne, firme ou société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales).

La Société pourra notamment, mais sans limitation, restreindre la propriété des Actions Ordinaires de la Société par des Ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, tels que définis dans les présents Statuts ou par des investisseurs non-avertis, et à cet effet la Société pourra:

a) refuser l'émission d'Actions Ordinaires et l'inscription du transfert d'Actions Ordinaires lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété légale ou économique d'actions à un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou à un investisseur non-averti; et

b) à tout moment, demander à toute personne figurant au Registre, ou à toute autre personne qui demande d'y faire inscrire le transfert d'Actions Ordinaires, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions Ordinaires appartiennent ou vont appartenir économiquement à un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou à un investisseur non-averti ou si cette inscription au registre peut conduire à faire acquérir à un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou à un investisseur non-averti la propriété légale ou économique de ces Actions Ordinaires; et

c) refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'actionnaires de la Société, le vote de tout Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou de tout investisseur non-averti; et

d) s'il apparaît à la Société qu'un Ressortissant des Etats-Unis d'Amérique ou tout investisseur non-averti, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire ou le bénéficiaire économique d'Actions Ordinaires, la Société pourra enjoindre cet actionnaire de vendre ses Actions Ordinaires endéans les trente jours suivants le préavis. Si cet actionnaire refuse d'obtempérer à l'injonction, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions Ordinaires détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (ci-après «avis de rachat») à l'actionnaire apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des Actions Ordinaires à racheter; l'avis de rachat spécifiera les Actions Ordinaires à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans le Registre de la Société. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats d'Action représentant les Actions Ordinaires spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions Ordinaires spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du Registre.

(2) Le prix auquel chaque Action Ordinaire sera rachetée (ci-après «prix de rachat») sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire par Action, déduction faite des commissions déterminées par le Gérant.

(3) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué auprès de l'ancien propriétaire des Actions Ordinaires en question en la devise fixée par le Gérant pour le paiement du prix de rachat des Actions Ordinaires et sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (tel que spécifié dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions Ordinaires ou n'importe laquelle de celles-ci, ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf son droit de recevoir le prix de rachat (sans intérêt) de la banque après remise effective du ou des certificats d'Action. Tous les fonds à recevoir par un actionnaire au titre de ce paragraphe et non réclamés dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat ne pourront plus être réclamés et reviendront à la Société. Le Gérant aura tout pouvoir pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé aux motifs qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des Actions Ordinaires dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions Ordinaires était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Les termes de «Ressortissants des Etats-Unis», tels qu'utilisés dans les présents Statuts, signifient tout résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association organisée ou établie sous les lois d'un Etat, territoire ou possession des Etats-Unis, ou une succession ou un trust autre qu'une succession ou un trust dont le revenu de sources situées hors des Etats-Unis d'Amérique n'est pas à inclure dans le revenu global pour déterminer l'impôt américain sur le revenu payable par cette succession ou ce trust ou toute firme, société ou autre entité indépendamment de sa nationalité, de son domicile, de sa situation ou de sa résidence, si d'après les lois sur l'impôt sur le revenu en vigueur à ce moment aux Etats-Unis d'Amérique, leur propriété pourrait être attribuée à un ou plusieurs ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou à toute(s) autre(s) personne(s) considérée(s) comme ressortissant(s) des Etats-Unis d'Amérique selon la «Regulation S» promulguée par le «United States Securities Act» de 1933 ou selon le «United States Internal Revenue Code» de 1986, tels que modifiés.

Les termes de «Ressortissant des Etats-Unis» tel qu'utilisés dans les présents Statuts n'incluent ni les souscripteurs d'Actions Ordinaires de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société pendant que tel souscripteur détient telles Actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'Actions Ordinaires par la Société.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La valeur nette d'inventaire (ci-après la «Valeur Nette d'Inventaire») par Action sera exprimée par une valeur par Action en US Dollars, et sera déterminée par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Evaluation (tel que défini à l'article 12 des présents Statuts) les actifs nets de la Société, constitués par la valeur de ses avoirs moins la valeur de ses engagements au Jour d'Evaluation concerné, par le nombre d'Actions en circulation à ce moment, le tout en conformité avec les Règles d'Evaluation décrites ci-dessous. La Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi obtenue pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas au centième le plus proche de la devise concernée tel que le Gérant le déterminera. Si, depuis la date de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, un changement substantiel dans l'évaluation des investissements de la Société est intervenu, la Société pourra annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des actionnaires et de la Société.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- a) 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts encourus ou échus;
 - 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les produits de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
 - 3) toutes les obligations, certificats de dépôt, titres, actions, parts, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété ou souscrites par la Société (à condition que la Société puisse faire des ajustements d'une manière consistante avec le paragraphe b) 1) ci-dessous en considération des fluctuations de la valeur de marché des titres causée par l'achat et la vente ex-dividendes, ex-droits, ou par des pratiques similaires);
 - 4) tous les dividendes, dividendes en espèces et distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
 - 5) tous les intérêts encourus sur toute valeur productive d'intérêts qui est la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces valeurs;
 - 6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;
 - 7) la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ou à livraison différée et toutes les options d'achat et de vente pour lesquelles la Société détient une position ouverte;
 - 8) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.
- b) La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:
- 1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, consistera

dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2) La valeur des valeurs mobilières qui sont négociées ou cotées sur une bourse sera basée sur le dernier prix disponible à la bourse qui est normalement le marché principal pour ces actifs;

3) La valeur des valeurs mobilières qui sont négociées sur un autre marché réglementé est basée sur le dernier prix disponible;

4) La valeur des investissements en private equity sera basée sur les principes et directives d'évaluation de portefeuille de l'European Venture Capital Association (EVCA) et sera menée avec prudence et bonne foi. En particulier, les investissements en action dans des sociétés au cours de la période des 12 mois précédents le Jour d'Évaluation seront évalués au coût à moins que la Société considère qu'il y a eu une détérioration matérielle de la position financière d'une société dans laquelle la Société a investi, à condition toutefois que lorsqu'une transaction significative et similaire a pris place et a établi un prix normal de marché, cette transaction puisse servir de base à l'évaluation. De plus, les données suivantes, parmi d'autres, seront utilisées pour l'évaluation des investissements en private equity: produit de la vente partielle d'un investissement, informations professionnelles et développements généraux des sociétés en portefeuille et des sociétés cotées comparables.

5) La valeur des instruments du marché monétaire sera évaluée selon leurs valeurs de marché respectives telles qu'estimées par la Société de bonne foi et en conformité avec les principes d'évaluation généralement reconnus qui sont également vérifiables par le réviseur d'entreprises agréé de la Société.

6) Si le prix tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif de la juste valeur de marché, les valeurs mobilières et avoirs en question seront évaluées à leur juste valeur de marché telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par le Gérant.

Le Gérant peut, à son entière discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète de manière plus fidèle la juste valeur d'un avoir de la Société.

II. Les engagements de la Société comprendront:

- a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- b) tous les intérêts encourus sur les emprunts de la Société (y compris les commissions d'engagement encourues en rapport avec ces emprunts);
- c) toutes les dépenses encourues ou exigibles (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion et de conseil, y compris les commissions de rendement, les commissions payables à la banque dépositaire et les commissions des agents commerciaux);
- d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, fixée périodiquement par le Gérant et, le cas échéant, tout autre montant que le Gérant pourra considérer comme une provision appropriée par rapport à tout engagement éventuel de la Société;

f) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit renseignés conformément à des principes comptables généralement acceptés. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront mais qui ne se limiteront pas aux frais de constitution, commissions payables au gestionnaire d'investissements et aux conseillers, y compris les commissions de performance et de rendement, frais et commissions payables au réviseur d'entreprises agréé et aux comptables, au dépositaire et à ses correspondants, à l'agent administratif et agent payeur, tout agent de cotation, à l'agent domiciliaire, au teneur de registre et agent de transfert, à tout distributeur ou agent intervenant dans le placement des actions et aux représentants permanents dans les lieux où la Société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération du Gérant ainsi que les dépenses encourues par le Gérant au cours de l'accomplissement de ses devoirs et ses débours et frais d'assurance, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique, fiscale et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement et de maintien de l'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, les frais d'information et de publication et de rapport aux actionnaires incluant les frais de préparation, d'impression, de traduction, de publicité et de distribution des prospectus, memoranda explicatifs, certificats d'actions, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais de rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, les coûts de publication des prix d'émission, de conversion, s'il y a lieu, et de rachat et toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les agios, frais de courtage, les frais postaux, de téléphone et de télex. La Société peut provisionner des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

III. Pour les besoins de cet article:

a) les Actions Ordinaires en voie de rachat par la Société conformément à l'article 9 des présents Statuts seront considérées comme Actions émises et existantes jusqu'à immédiatement après l'heure, fixée par le Gérant, du Jour

d'Evaluation auquel l'évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

b) les Actions Ordinaires à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Gérant, du Jour d'Evaluation auquel l'évaluation est faite, et leur valeur sera, à partir de ce moment, traitée comme créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;

c) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence de la Société seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur au moment déterminé périodiquement par le Gérant; si ce taux n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi ou selon les procédures établies par le Gérant;

d) à chaque Jour d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

(1) d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

(2) de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Toutes les règles d'évaluation seront interprétées et les évaluations effectuées conformément aux principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par le Gérant ou par une quelconque banque, société ou autre organisation désignée par le Gérant pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera déterminée périodiquement par le Gérant ou sous sa supervision, au moins deux fois par an à la fréquence que le Gérant décidera, telle date étant définie dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation».

La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

a) lorsque de l'avis du Gérant, il existe une situation d'urgence en conséquence de laquelle la Société ne peut pas disposer de ses avoirs ou ne peut pas les évaluer;

b) lorsque les moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou les cours en bourse ou sur d'autres marchés des avoirs de la Société sont hors de service;

c) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'accomplir des paiements pour le rachat d'Actions ou pendant laquelle les transferts de fonds impliqués dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions ne peuvent, de l'avis du Gérant, être effectués à des taux de change normaux;

d) lorsque, pour toute autre raison, le prix de tout investissement appartenant à la Société ne peut être déterminé rapidement ou avec exactitude;

e) lors de la publication d'un avis de convocation d'une Assemblée Générale ayant pour but de décider la liquidation de la Société.

Pareille suspension sera notifiée, le cas échéant, par la Société par voie de publication de la manière déterminée par le Gérant.

Art. 13. Gérant. La Société sera administrée par KNOWLEDGE VENTURES PARTNERS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existant selon les lois du Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité de la Société (ci-après le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions de Gérant de la Société, celle-ci sera dissoute et liquidée conformément à l'article 25 des présents Statuts.

Art. 14. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société, conformément à la politique et aux restrictions d'investissement tels que déterminés à l'article 17 des présents Statuts.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires appartiennent au Gérant.

Art. 15. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des mandataires dûment autorisés ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 16. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs d'agir

dans le cadre de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui auront les pouvoirs déterminés par le Gérant et qui pourront, si le Gérant les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

Le Gérant pourra également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Le Gérant pourra en outre désigner d'autres agents de gestion ou administratifs et conclure des contrats avec ces agents en vue de la prestation de services, la délégation de pouvoir à ceux-ci et la détermination de leur rémunération qui sera supportée par la Société.

Art. 17. Objectifs, politiques et restrictions d'investissement. Le Gérant déterminera les objectifs, la politique et les restrictions d'investissement à appliquer par la Société et les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, telles que décrites dans le Prospectus en conformité avec les lois et règlements applicables.

Art. 18. Réviseur d'Entreprises Agréé. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires et rémunéré par la Société. Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2004.

Art. 19. Intérêts Opposés. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou les fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils soient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société. Tout fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un fondé de pouvoir du Gérant aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, ce fondé de pouvoir devra informer le Gérant de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les termes «intérêt opposé» tel qu'ils sont utilisés au paragraphe précédent ne s'appliqueront pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, avec le Dépositaire, ainsi qu'avec toute autre personne, société ou entité juridique que le Gérant pourra déterminer périodiquement à son entière discrétion.

Art. 20. Indemnisation. La Société pourra indemniser le Gérant et tout fondé de pouvoir du Gérant, et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, instances ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité ou en son ancienne qualité de Gérant ou de fondé de pouvoir du Gérant ou pour avoir été, à sa demande, fondé de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf lorsque, en rapport avec de telles actions, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation ci-dessus n'exclura pas d'autres droits auxquels le Gérant ou le fondé de pouvoir pourraient prétendre ni n'empêchera la Société de conclure des accords d'indemnisation avec tout autre partie que le Gérant déterminera. La Société avancera les dépenses liées aux contentieux à un fondé de pouvoir du Gérant si le conseiller juridique de la Société détermine qu'une indemnisation par la Société est probable et si le fondé de pouvoir accepte de rembourser toute avance au cas où il serait décidé qu'il n'avait pas droit à une indemnisation.

Art. 21. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville à un lieu indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jour du mois de juin de chaque année à 15 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

L'assemblée générale des actionnaires sera convoquée par un avis indiquant l'ordre du jour et envoyé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au Registre. La distribution d'un tel avis aux propriétaires d'actions nominatives n'a pas besoin d'être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Gérant.

Si toutes les actions sont nominatives, les avis pourront uniquement être envoyés aux actionnaires par courrier recommandé.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée générale pourra avoir lieu sans convocation.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Toutes les assemblées générales seront présidées par le Gérant.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Le Gérant peut fixer à l'avance une date, qui n'excédera pas une période de cinquante jours précédant la date d'une assemblée des actionnaires, en tant que date d'enregistrement pour la détermination des actionnaires ayant droit à l'avis de convocation et à voter à toute assemblée et, dans ce cas, ces actionnaires, et ces actionnaires seulement, en tant qu'actionnaires enregistrés à la date ainsi fixée, auront droit à cet avis, et de voter à, cette assemblée, nonobstant tout transfert de toutes Actions sur le Registre après que cette date d'enregistrement ait été fixée.

Chaque action, donne droit à une voix à toute assemblée générale des actionnaires, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, en lui conférant un tel pouvoir par écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Distribution. Sur proposition du Gérant et dans les limites légales, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation des résultats nets et pourra en temps opportun déclarer, ou autoriser le Gérant à déclarer, des distributions.

Le Gérant pourra décider de payer des dividendes intérimaires, conformément aux conditions prévues par la loi.

Les paiements de distributions aux porteurs d'Actions nominatives seront effectués à leurs adresses indiquées au Registre.

Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par le Gérant et en temps et lieu qu'il déterminera en temps opportun.

En aucun cas, des distributions ne pourront être effectuées si, en conséquence de celles-ci, la Valeur Nette d'Inventaire de la Société tomberait en-deçà de l'équivalent en US Dollars d'un million d'euros.

Les distributions qui n'auront pas été réclamées par leur bénéficiaire dans les cinq ans à compter de leur déclaration ne pourront plus être réclamées et reviendront à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Art. 24. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le «Dépositaire»).

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2004.

Art. 25. Dissolution et Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 26 des présents Statuts.

La liquidation sera effectuée par le Gérant, à moins que l'assemblée générale des actionnaires ne désigne un ou plusieurs liquidateurs, qui ne doivent pas être des actionnaires, l'assemblée générale déterminera dans tous les cas les pouvoirs et la rémunération de tout(s) liquidateur(s). Les produits nets de la liquidation seront distribués par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires proportionnellement à la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Art. 26. Modification des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

Art. 27. Loi applicable. Tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, seront régis par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que par la Loi de 2004, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions Transitoires

- a) La première année sociale commencera à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.
- b) La première assemblée générale annuelle sera tenue en 2009.

Souscription et Paiement

Le capital social de la Société est souscrit comme suit:

- a) KNOWLEDGE VENTURES PARTNERS S.à.r.l., préqualifié, souscrit 1 (une) Action de Commandité, résultant en un paiement de mille US Dollars (USD 1.000,-).
- b) IT INVESTMENTS COMPANY, préqualifié, souscrit quatre-neuf (49) Actions Ordinaires, résultant en un paiement de quarante-neuf mille US Dollars (USD 49.000,-).

La preuve des paiements ci-dessus, c'est-à-dire cinquante mille US Dollars (USD 50.000,-) a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

Frais

Le montant des frais incombant à la Société en raison des présentes est estimé à EUR 6.000,-.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire qui a pris les résolutions suivantes:

a) Est nommée en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé: ERNST & YOUNG, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg, pour une période se terminant à la fin de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

b) L'adresse de la Société est fixée au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au 14, rue Erasme, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Donceel, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008. LAC/2008/5656. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008033445/7241/988.

(080039790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2008.

Second Euro Industrial Dreieich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.132.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 101.844.

Extract from the sole shareholder's resolution of the Company dated December 19, 2007

On December 19, 2007, the sole shareholder of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg to 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, with effect as of December 19, 2007.

For mention of publication to Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg.

Luxembourg, December 21st, 2007.

SECOND EURO INDUSTRIAL DREIEICH S.à r.l.

By virtue of a power of attorney

G. t'Serstevens

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007.

En date du 19 décembre 2007, l'actionnaire unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg vers 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, avec effet au 19 décembre 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

SECOND EURO INDUSTRIAL DREIEICH S.à r.l.

En vertu d'une procuration

G. t'Serstevens

Référence de publication: 2008034246/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06182. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Michaux Jacques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 115.653.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le sept avril.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Jacques Michaux, gradué en construction, né le 5 juin 1971 à Bastogne (B), demeurant à B-6747 Saint Léger, 27, Voie des Mines.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de MICHAUX JACQUES S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Sandweiler.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction, la coordination de chantiers, la coordination de sécurité (conception et réalisation), l'expertise, la consultance et les activités connexes dans le domaine de la construction et des techniques du bâtiment.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises et sociétés ayant un objet identique, similaire ou connexe.

La société peut acquérir, détenir et céder des participations dans toute entreprise ou toute société, acquérir et céder tous brevets, licences et droits généralement quelconques pour son propre compte ou pour compte de tiers.

Elle peut également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Jacques Michaux, gradué en construction, né le 5 juin 1971 à Bastogne (B), demeurant à B-6747 Saint Léger, 27, Voie des Mines, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille six (31 décembre 2006).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacques Michaux, gradué en construction, né le 5 juin 1971 à Bastogne (B), demeurant à B-6747 Saint Léger, 27, Voie des Mines, prénommé.

2. La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.
3. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: J. Michaux, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 1^{er} avril 2006, vol. 916, fol. 53, case 1. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 avril 2006.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008033457/272/99.

(060036400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2006.

Second Euro Industrial Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.299.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 96.048.

Extract from the sole shareholder's resolution of the Company dated December 19, 2007

On December 19, 2007, the sole shareholder of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg to 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, with effect as of December 19, 2007.

For mention of publication to Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg.

Luxembourg, December 21st, 2007.

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES S.à r.l.

En vertu d'une procuration

G. t'Serstevens

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 19 décembre 2007.

En date du 19 décembre 2007, l'actionnaire unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg vers 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, avec effet au 19 décembre 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

SECOND EURO INDUSTRIAL PROPERTIES S.à r.l.

En vertu d'une procuration

G. t'Serstevens

Référence de publication: 2008034247/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06189. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2008.

H & A Lux Absolute Return, Fonds Commun de Placement.

Gemäß Beschluss des Verwaltungsrates der HAUCK AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. vom 5. März 2008 wurde das Sondervermögen H & A LUX ABSOLUTE RETURN am 5. März 2008 liquidiert, da per 5. März 2008 alle sich im Umlauf befindlichen Anteile zurückgegeben wurden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Luxemburg, im März 2008.

Für den Verwaltungsrat

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Référence de publication: 2008034653/1346/11.

MC Fund, Fonds Commun de Placement.

MASTER INVESTMENT MANAGEMENT S.A., die Verwaltungsgesellschaft zu MC FUND, gibt bekannt, dass für den Teilfonds MC INCOME FUND (WKN 974 491/ISIN LU0081805557), welcher zum 31. Dezember 2007 aufgelöst wurde, das Auflösungsverfahren abgeschlossen ist. Die Liquidationserlöse wurden vollständig an die berechtigten Anteilhaber ausbezahlt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, im März 2008.

MASTER INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2008034658/2112/10.

Denlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 123.942.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société JOTEL ENTERPRISES LIMITED, ayant son siège social à Nicosie (Chypre), Florinis, 7, Greg Tower, 6th Floor, P.C. 1065, inscrite au RCS de Nicosie (Chypre) sous le numéro HE 191231,

ici représentée par Madame Elena Santavicca, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Nicosie (Chypre), le 24 janvier 2008,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle société JOTEL ENTERPRISES LIMITED, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle DENLUX S. à r.l. (numéro d'identité 2007 24 01 817), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 123.942, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 516 du 3 avril 2007,

requiert le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, à L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, à compter du 24 novembre 2007.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

« **Art. 4. First sentence.** The registered office is established in Bertrange.»

b) version française:

« **Art. 4. Première phrase.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Santavicca, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 31 janvier 2008. Relation: CAP/2008/320. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Neu.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 février 2008.

A. Weber.

Référence de publication: 2008026970/236/42.

(080026807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Etablissements Bernard - Joseph S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 11.947.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs soussignés se sont réunis en conseil d'administration auquel ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celui-ci était régulièrement constitué, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la société est transféré à L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch

2) Monsieur Alois Peters est nommé administrateur-délégué de la société.

Le mandat de Monsieur Peters, demeurant à D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4, arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Le conseil d'administration

A. Peters / J. Peters / D. Epps

Référence de publication: 2008022596/503/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06873. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

Electa Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.058.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le vingt décembre, à 19.00 heures.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

Mr Massimo Longoni, conseiller économique, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

agissant en sa qualité de président du conseil d'administration avec pouvoir de signature de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Delvaux en date du 3 juin 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 67653, et les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte du même notaire en date du 21 juin 2007, publié au Mémorial C de 2007 page 89.930,

et comme mandataire de la société et intervenant dans un acte de constat d'augmentation de capital du 14 novembre 2007 reçu par le notaire soussigné, enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 novembre 2007, LAC/2007/37385:

Mr Massimo Longoni déclare, que dans le susdit acte de constat d'augmentation de capital, le montant du capital social souscrit avant augmentation a été érronément indiquée comme «EUR 58.008,-»,

alors qu'il aurait fallu indiquer «EUR 60.508,-»

de sorte que ledit constat du 14 novembre aurait dû se lire comme suit:

L'an deux mille sept, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mr Massimo Longoni, conseiller économique, 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

agissant en sa qualité de président du conseil d'administration avec pouvoir de signature de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Delvaux en date du 3 juin 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 67653, et les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte du même notaire en date du 21 juin 2007, publié au Mémorial C de 2007 page 89.930,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 14 novembre 2007 à 14.00 heures,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 60.508,- (soixante mille cinq cent huit Euros),

divisé en 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,20 (zéro Euro vingt Cents) par action,

987 (neuf cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

305 (trois cent cinq) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

212 (deux cent douze) actions de catégorie D ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

et 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de catégorie E ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action.

Le capital émis de la Société comprendra à tous moments des Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital par actions émis et des Actions rachetables B, C, D, E, F (ainsi que d'autres catégories), représentant entièrement le maximum restant de 49,9%».

2) Qu'aux termes de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à 145.000,- (cent quarante-cinq mille) euros composé de 72.500 (soixante-douze mille cinq cents) Actions d'une valeur au pair de 2,- (deux) euros divisées en:

- 50.000 (cinquante mille) Actions émises à une valeur au pair de 2,- (deux) euros chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,20 (zéro Euro vingt Cents) par action;

22.500 (vingt-deux mille cinq cents) Actions Amortissables émises à une valeur au pair de 2,- (deux) euros chacune (les «Actions B,C,D,E,F et de nouvelle catégorie») plus une prime d'émission s'élevant à 400,- (quatre cents) euros par action,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé par les présents statuts à émettre d'autres Actions A, Actions B, Actions C, Actions D, Actions E et Actions F ainsi que des Actions de nouvelle catégorie, avec les primes d'émission établies, de façon à porter le capital total de la Société jusqu'à hauteur du capital total par actions autorisé, en tout ou partie à un moment ou à un autre comme il pourra en décider à sa discrétion, et à accepter des souscriptions pour ces actions dans un délai tel que celui qui est déterminé par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de ce pouvoir peut être élargie par décision prise par les actionnaires en assemblée générale, de la manière requise pour l'amendement des présents Statuts.

Toutes actions à émettre doivent être tout d'abord proposées aux actionnaires qui en détiennent de la même catégorie, proportionnellement au portefeuille détenu par chacun de ces derniers, avant d'être proposées pour souscription aux actionnaires détenant une autre catégorie ou aux non-actionnaires.

Chaque catégorie d'Actions doit correspondre à un compartiment distinct de la Société, à créer par le Conseil d'Administration en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Article 11.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions liées à toute souscription d'Actions.

Si le Conseil d'Administration procède à une augmentation totale ou partielle du capital en application des dispositions mentionnées plus haut, il doit prendre des mesures afin d'amender le présent Article de façon à enregistrer le changement et il est autorisé à prendre ou à autoriser les mesures requises pour effectuer et publier cet amendement conformément à la loi.

3) Que dans sa réunion du 14 novembre 2007, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de € 250,- (deux cent cinquante Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 60.508,- (soixante mille cinq cent huit Euros) à EUR 60.758,- (soixante mille sept cent cinquante-huit Euros),

moyennant la constitution du compartiment d'actions F et l'émission de 125 actions nouvelles de catégorie F chacune avec une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) et une prime d'émission de EUR 400,- (quatre cents euros) par action soit une prime d'émission totale de EUR 50.000,- (cinquante mille euros), à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions, conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, par un nouvel actionnaire savoir la société DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg,

laquelle a souscrit à toutes les 125 nouvelles actions de catégorie F, d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euro) par action, toutes augmentées d'une prime d'émission de EUR 400,- (quatre cents euro) par action, soit une prime d'émission totale de EUR 50.000,- (cinquante mille euros),

moyennant une contribution en espèces totale de EUR 50.250,- (cinquante mille deux cent cinquante Euros),

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 50.250,- (cinquante mille deux cent cinquante Euros), se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 60.758,- (soixante mille sept cent cinquante-huit Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

The Company has an issued capital of 60,758 (sixty thousand seven hundred and fifty eight Euro),

divided into 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) A-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 0.20 (zero Euro twenty Cents) per share,

987 (nine hundred and eighty-seven) B-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

305 (three hundred and five) C-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

212 (two hundred and twelve) D-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share.

1,250 (one thousand two hundred and fifty) E-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share.

and 125 (one hundred and twenty-five) F-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share

The issued capital of the Company shall at all times comprise A Shares representing a minimum of 50.1% issued share capital and B, C, D, E, F (and further categories) Redeemable Shares, wholly representing the remaining maximum of 49.9%

Traduction française

«La société a un capital émis de EUR 60.758,- (soixante mille sept cent cinquante-huit Euros),

divisé en 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,20 (zéro Euro vingt Cents) par action,

987 (neuf cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

305 (trois cent cinq) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

212 (deux cent douze) actions de catégorie D ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

1.250 (mille deux cent cinquante) actions de catégorie E ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action

et 125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie F ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action

Le capital émis de la Société comprendra à tous moments des Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital par actions émis et des Actions rachetables B, C, D, E, F (ainsi que d'autres catégories), représentant entièrement le maximum restant de 49,9%»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le comparant prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Longoni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, LAC/2007/44073. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008029104/208/153.

(080029710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

Electa Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.058.

L'an deux mille sept, le vingt décembre à 19.30 heures.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 109058,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Delvaux en date du 3 juin 2005, publié au Mémorial C de 2005, page 67653, et les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte du même notaire en date de ce jour et avant les présentes.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saggi, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Massimo Longoni, précité.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de ELECTA CAPITAL PARTNERS S.A. sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Decrease of the corporate capital of the company by an amount of EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro), in order to reduce it from its present amount of EUR 60,758.- (sixty thousand seven hundred and fifty-eight Euro) to EUR 58,258.- (fifty-eight thousand two hundred and fifty-eight Euro), by the cancellation of all the 1,250 E shares issued and repurchased by the company.

2. Subsequent amendment of article 5, 1st paragraph of the articles of incorporation.

L'assemblée générale, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, et après s'être considérée comme valablement constituée et convoquée,

a délibéré, et a pris par vote séparé et à l'unanimité des actions pouvant exercer le droit leur attaché, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents Euros),

en vue de le ramener de son montant actuel de EUR 60.758,- (soixante mille sept cent cinquante-huit Euros) à EUR 58.258,- (cinquante-huit mille deux cent cinquante-huit Euros).

L'assemblée décide d'opérer cette réduction par l'annulation de 1.250 actions de catégorie E rachetées par la société en date de ce jour et avant les présentes, et l'incorporation d'un montant égal à la valeur nominale des actions retirées, savoir la somme totale de EUR 2.500,- (deux mille cinq cents Euros), à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-2 (2) de la loi sur les sociétés, le but de la réduction est d'éviter la détention de parts propres en portefeuille-titres.

Pouvoir est donné au conseil d'administration en vue d'exécuter les décisions ci-dessus.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

Version anglaise:

The Company has an issued capital of 58,258.- (fifty-eight thousand two hundred and fifty eight Euro), divided into 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) A-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 0.20 (zero Euro twenty Cents) per share,

987 (nine hundred and eighty-seven) B-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

305 (three hundred and five) C-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share,

212 (two hundred and twelve) D-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share.

and 125 (one hundred and twenty-five) F-Shares having a par value of 2.- (two) Euro each plus an issue premium amounting to 400.- (four hundred Euro) per share

The issued capital of the Company shall at all times comprise A Shares representing a minimum of 50.1% issued share capital and B, C, D, F (and further categories) Redeemable Shares, wholly representing the remaining maximum of 49.9%
traduction française:

«La société a un capital émis de EUR 58.258,- (cinquante-huit mille deux cent cinquante huit Euros),

divisé en 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Actions de catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune plus une prime d'émission s'élevant à 0,20 (zéro Euro vingt Cents) par action,

987 (neuf cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

305 (trois cent cinq) actions de catégorie C ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

212 (deux cent douze) actions de catégorie D ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action,

et 125 (cent vingt-cinq) actions de catégorie F ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) plus une prime d'émission s'élevant à EUR 400,- (quatre cents euros) par action.

Le capital émis de la Société comprendra à tous moments des Actions A représentant un minimum de 50,1% du capital par actions émis et des Actions rachetables B, C, D, F (ainsi que d'autres catégories), représentant entièrement le maximum restant de 49,9%»

Frais - Clôture

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, est estimé approximativement à EUR 1.150,-.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Longoni, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2007, LAC/2007/44074. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008029105/208/94.

(080029727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2008.

FC Progrès Niederkorn a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4602 Differdange, 216, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg F 2.926.

Modification des statuts

Chapitre I.- Dénomination, Objet, Sièges, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination FC PROGRES NIEDERKORN a.s.b.l., association sans but lucratif. Elle est constituée pour une durée indéterminée.

Chapitre IV.- Administration

Art. 24. L'année comptable et sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Signature
Secrétaire

Référence de publication: 2008026778/8670/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04934. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

MH Germany Property 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.178.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 25 janvier 2008 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 25 janvier 2008, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
MF 12 S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
Total:	500

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

F. Walenta
Gérant

Référence de publication: 2008027293/724/22.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080027608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Capvest Holdings International AG, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.289.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am fünfundzwanzigsten Januar.

Vor Uns Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Wolfram Otto Voegele, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, hier vertreten durch Thorsten Lakus, Privatangestellter, wohnhaft zu D-54296 Trier, Zum Schellberg 3, auf Grund von einer Vollmacht unter Privatschrift vom 24. Januar 2008,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den amtierenden Notar und den Komparenten gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt um mit derselben formalisiert zu werden.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CAPVEST HOLDINGS INTERNATIONAL AG, SPF gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005.

Die Gesellschaft kann Guthabern jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend (31.000,- €) Euro, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je hundert Euro (100,- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann.

Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegenden Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am vierten Donnerstag des Monats Mai jedes Jahres um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muss nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2009.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend (31.000,- €) Euro zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr eintausenddreihundertzwanzig (1.320,- €) Euro.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Alan Hoy, Kaufmann, wohnhaft zu 5975 Barbosa Drive, NV 89031 Las Vegas (USA).

Zweiter Beschluss

Zum Kommissar wird ernannt: LCG INTERNATIONAL AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluss

Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

Vierter Beschluss

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluss

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Bad-Mondorf.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat denselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand eight, on the twenty-fifth January.

Before Us Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Is appeared:

Wolfram Otto Voegele, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II,

here represented by Thorsten Lakus, employee, residing in D-54296 Trier, Zum Schellberg 3, with full power to act in his name on his behalf;

by virtue of a proxy given 24th January, 2008,

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title CAPVEST HOLDINGS INTERNATIONAL AG, SPF.

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The object of the corporation is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005. The corporation may hold, manage and dispose of cash and assets of whatever nature held in a bank account.

The corporation shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, within the limits established by the Law of May 11, 2007 on the corporation for the management of family assets, as well as by article 209 on commercial companies.

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand (31,000.- €) euro represented by three hundred ten (310) shares with a par value of hundred (100.- €) euro each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assemblee or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the fourth Thursday of the month of May at 14 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

31727

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2009.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the extent of one hundred per cent, and therefore the amount of thirty one thousand (31,000.- €) euro is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand three hundred and twenty (1,320.- €) euro.

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed Director:

Alan Hoy, merchant, residing in 5975 Barbosa Drive, NV 89031 Las Vegas (USA).

Second resolved

Is elected as auditor: LCG INTERNATIONAL AG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11 A, boulevard Joseph II.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2013.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Persuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: T. Lakus, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 février 2008. Relation: REM/2008/158. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 février 2008.

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008027717/218/230.

(080027979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.

Bureau d'Etude de Systèmes de Sécurité Electroniques-Recherche et Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 103.161.

—

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027252/800999/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00145. - Reçu 91 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080027631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Art Meta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.952.

—
*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2006,
assemblée tenue de façon extraordinaire au siège social de la société le 31 décembre 2007*

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale prend connaissance du changement dans la dénomination sociale du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à.r.l., étant devenue FIDUCIAIRE FRH S.à.r.l.

L'Assemblée Générale confirme que le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011 statuant sur les comptes annuels de l'année 2010.

Strassen, le 31 janvier 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008027256/578/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04217. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080027704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Tercas Sicav Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.302.

—
En date du 1^{er} décembre 2007, Mr Londrilli a démissionné de ses fonctions d'Administrateur de TERCAS SICAV LUX.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Référence de publication: 2008027304/1183/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04540. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080027463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2008.

Travcorp International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 104.578.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008027915/752/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03516. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080027793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2008.
